

## **RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Hygienfresh DeoMatic Spray Orchidea Selvatica

Code des commerces : A75-010

Ligne de produits: HygienFresh

UFI: K771-6019-100U-1AWM

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Déodorant pour Distributeur Automatique à l'essence concentrée super parfumante

Secteurs d'utilisation:

Ménages privés (= public général = consommateurs)[SU21], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: [info@tintolav.com](mailto:info@tintolav.com) - Sito internet: [www.tintolav.com](http://www.tintolav.com)

Email tecnico competente: [a.conedera@tintolav.com](mailto:a.conedera@tintolav.com)

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+ 33 (0)1 45 42 59 59 ( 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; [www.toxi.ch](http://www.toxi.ch)

## **RUBRIQUE2. Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS02, GHS07, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Flam. Aerosol 1, Skin Sens. 1B, Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H222 - Aérosol extrêmement inflammable.

H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Aérosol qui s'enflamme facilement, même à basse température, risque d'incendie

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.  
Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme  
L'inhalation répétée des vapeurs peut provoquer la somnolence et les vertiges.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:  
GHS02, GHS07, GHS09 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

- H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
- H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:  
non applicable

Mentions de mise en garde:

Généraux

- P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 - Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

- P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Intervention

- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

- P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.
- P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

butane, isobutane, propane, alcool, parfum, benzyl salicylate, hexyl salicylate, hexaméthylindanopyran, tétraméthyl acétyloctahydronaphthalènes, 5,5,6-triméthylbicyclohept-2-ylcyclohexanol, coumarin, 4-tert-butylcyclohexyl acetate, alpha isométhyl ionone, hexyl cinnamal, eugenol, limonene.

Teneur en COV prêt à l'emploi: 94,09 %

UFI: K771-6019-100U-1AWM

**2.3. Autres dangers**

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

**RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants**
**3.1 Substances**

Pas pertinent

**3.2 Mélanges**

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Butane contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (n° EINECS 203-450-8).

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Butane Note: K	>= 35 < 50%	Flam. Gas 1A, H220 ATE inhal = 658,0mg/l/4 h	601-004-00-0	106-97-8	203-448-7	01-2119474 691-32
Isobutane	>= 15 < 25%	Flam. Gas 1A, H220 ATE oral = 570.000,0 mg/kg ATE dermal = 570.000,0 mg/kg ATE inhal = 658.000,0mg/l/4 h	601-004-00-0	75-28-5	200-857-2	01-2119485 395-27
éthanol	>= 15 < 25%	Flam. Liq. 2, H225 ATE oral = 7.060,0 mg/kg ATE dermal = 20.000,0 mg/kg ATE inhal = 20.000,0mg/l/4 h	603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	01-2119457 610-43
Propane	>= 15 < 25%	Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas, H280 ATE inhal = 410.000,0mg/l/4 h	601-003-00-5	74-98-6	200-827-9	01-2119486 944-21
salicylate de benzyle	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412 1 1 ATE oral = 2.227,0 mg/kg	607-754-00-5	118-58-1	204-262-9	01-2119969 442-31
salicylate d'hexyle - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 1	ND	6259-76-3	228-408-6	01-2119638 275-36-000 2

Substance	Concentration[ w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg				
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane	>= 0,1 < 1%	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 ATE oral = 3.250,0 mg/kg ATE dermal = 3.250,0 mg/kg	603-212-00-7	1222-05-5	214-946-9	01-2119488 227-29-000 0
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410 1 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	54464-57-2	259-174-3	01-2119489 989-04
coumarine	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317; STOT RE 2, H373 ATE oral = 293,0 mg/kg ATE dermal = 242,0 mg/kg	ND	91-64-5	202-086-7	01-2119943 756-26-000 0
acétate de 4-tert-butylcyclohexyle - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1B, H317; Aquatic Chronic 2, H411 1 1 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	32210-23-4	250-954-9	01-2119976 286-24
3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one - FEMA 2714	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 2, H411 ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	ND	127-51-5	204-846-3	NR
Hexyl cinnam-aldehyd	>= 0,1 < 1%	Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411 ATE oral = 2.450,0 mg/kg	ND	101-86-0	202-983-3	01-2119533 092-50
1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphtyl)ethan-1-one	>= 0,1 < 1%	Skin Corr. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 2, H411 1 1	ND	68155-67-9	268-979-9	NR
1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 1, H410 1 1	ND	68155-66-8	268-978-3	01-2119489 989-04-000 0

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		ATE oral = 5.000,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg				
dipentène Note: C	>= 0,1 < 1%	Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 1 ATE oral = 4.400,0 mg/kg ATE dermal = 5.000,0 mg/kg	601-029-00-7	5989-27-5	205-341-0	01-2119529 223-47-000 1
1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one - FEMA 0	>= 0,1 < 1%	Acute Tox. 4, H302; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 10 10 ATE oral = 920,0 mg/kg ATE dermal = 7.940,0 mg/kg	ND	1506-02-1	216-133-4	01-2119539 433-40-000 0

**Valeurs fractionnées globales**

H225 = 18,02	H220 = 75,86	H280 = 16,69	H332 = 0,02
H319 = 2,17	H335 = 0,02	H315 = 2,31	H411 = 0,78
H400 = 1,45	H317 = 2,65	H410 = 1,89	H302 = 0,58
H412 = 0,75	H373 = 0,18	H226 = 0,09	H304 = 0,00
H318 = 0,00	H312 = 0,00		

**RUBRIQUE4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Inhalation:**

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

**Contact direct avec la peau (du produit pur):**

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et au savon.

**Contact direct avec les yeux (du produit pur):**

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

**Ingestion:**

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucunes données disponibles.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

### **RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens conseillés de l'extinction:

CO2 ou extincteur a poudre.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau directs

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peuvent être projetés à une distance avec la violence et peuvent être vérifiés un mécanisme dangereux de la diffusion du feu.

Produit sous pression dans le récipient métallique hermétique (barres maximum d'essai de pression 15). Pour refroidir les récipients avec de l'eau nebulized essayant de les enlever du feu. Les récipients d'aérosols surchauffés éclatent et peut venir projeté à la distance avec la violence (protéger la tête avec un casque emergency).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

### **RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence**

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Enlever de la zone environnante se rappelant que les probables chauffages pourraient projeter la bouteille à une distance remarquable

Mettre les gants et les vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Donné à l'herméticité de la bouteille d'aérosol, il est quelque peu improbable que puisse être le rejet considérable.

Cependant au cas où un certain récipient supportait tel endommager pour provoquer une perte, isoler la bouteille dans l'issue la portant à l'air ouvert ou la couvrant de matériel inerte et non combustible (es. le sable, la terre, la vermiculite) et ayant l'astuce évitent chaque foyer d'allumage qui pourrait impliquer un risque d'incendie sérieux.

Mettre les gants et les vêtements protecteurs. approprié : LaTeX, nitrile, PVC

Éliminer toutes les flammes libres et les sources possibles d'allumage. Pas fumée.

Prédisposer une ventilation suffisante.

Évacuer la zone à risque et, peut-être, de consulter un expert.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir les pertes.  
Informeer les autorités compétentes.  
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

6.3.1 Pour de confinement:  
Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.  
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination.

6.3.2 Pour le nettoyage:  
Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:  
Aucune en particulier.

## **6.4. Référence à d'autres sections**

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

# **RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage**

## **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs  
Faire attention maximum dans la manipulation du produit. Éviter les coups ou les frottages.  
Pendant le travail ne pas fumer.  
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.  
Les vapeurs sont plus lourdes d'air et peuvent être écartées sur la terre et formant les mélanges explosifs avec l'air.  
Empêcher la formation des concentrations inflammables ou explosives dans l'air.  
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.  
Pas trou ou brûlure pas même après l'utilisation. Pas jet sur des flammes ou des corps incandescents. Employer dans les zones suffisamment aérées.  
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

## **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.  
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.  
Récipient sous pression. Conserver dans les endroits aérés, dans les paquets originaux, protégés contre des sources de chaleur et contre les faisceaux solaires.  
Conserver toujours dans les endroits très aérés.  
Ne pas fermer le récipient jamais hermétiquement, laissent toujours une possibilité de fuite.  
Maintenir lointain des flammes, de l'étincelle et des sources libres de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

## **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):  
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Ménages privés (= public général = consommateurs):  
Manipuler avec précaution.  
Stocker dans un endroit aéré loin de toute source de chaleur,  
Conserver le récipient bien fermé.

## **RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Relativement aux substances contenues:

Butane:

TLV (ACGIH) = 1 000 ppm

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).

TWA : 800 ppm 10 heure (s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 1 900 mg/m 8 heure (s).

TWA : 800 ppm 8 heure (s).

Butane EH40 WEL TWA 600 ppm 1.450 mg/m<sup>3</sup>

Isobutane:

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA: 1 900 mg/m 10 heure (s).

TWA : 800 ppm 10 heure (s)

éthanol:

Composante no.-CAS Paramètres de contrôle des valeurs

Base

Éthanol-17-64 TWA 5ppm 1.000

1.920 mg/m<sup>3</sup>

UK. EH40 Limites d'exposition WEL-lieu de travail

Remarques où ne figure aucune limite spécifique d'exposition à court terme, un chiffre trois fois l'exposition à long terme doivent être utilisés

Propane:

TLV: (gaz d'hydrocarbures aliphatiques) 1000 ppm comme TWA ; (ACGIH, 2005).

ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

NIOSH REL (États-Unis, 1/2013).

TWA : 1800 mg/m 10 heure (s).

TWA : 1000 ppm 10 heure (s).

OSHA PEL (États-Unis, 6/2010).

TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s).

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA : 1800 mg/m 8 heure (s).

TWA : 1000 ppm 8 heure (s)

dipentène:

TWA: 30 from AIHA

TWA: 165.5 (mg/m<sup>3</sup>) from AIHA

- Substance: éthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 950 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 343 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 114 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 206 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 87 (mg/kg bw/day)

**PNEC**

Eau douce = 0,96 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 3,6 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,79 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 2,9 (mg/kg/Sédiment)  
Emissions intermittentes = 2,75 (mg/l)  
STP = 580 (mg/l)  
Sol = 0,63 (mg/kg Sol)

- Substance: salicylate d'hexyle

**DNEL**

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,79 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 2083 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 0,79 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 2083 (mg/kg bw/day)

- Substance: 1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane

**DNEL**

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 22 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 60 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 6,5 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 36 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 3,8 (mg/kg bw/day)

**PNEC**

Eau douce = 0,0044 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 2 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,00044 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,394 (mg/kg/Sédiment)  
Sol = 0,31 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one

**DNEL**

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)  
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)

**PNEC**

Eau douce = 0,0028 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 3,73 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,00028 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 0,75 (mg/kg/Sédiment)  
Sol = 0,705 (mg/kg Sol)

- Substance: Hexyl cinnam-aldehyd

**DNEL**

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 0,000078 (mg/m<sup>3</sup>)  
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 0,00628 (mg/m<sup>3</sup>)

**PNEC**

Eau douce = 0,03 (mg/l)  
Sédiment Eau douce = 47,7 (mg/kg/Sédiment)  
Eau de mer = 0,003 (mg/l)  
Sédiment Eau de mer = 4,77 (mg/kg/Sédiment)  
Sol = 9,51 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-Octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one

**DNEL**

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 1,76 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A court terme Employés Dermique = 0,1011 (mg/kg bw/day)

**PNEC**

Eau douce = 0,0028 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,73 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00028 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,75 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 0,705 (mg/kg Sol)

- Substance: 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)éthan-1-one

**DNEL**

Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 1,76 (mg/m<sup>3</sup>)

Effets systémiques A court terme Employés Dermique = 1,73 (mg/kg bw/day)

**PNEC**

Eau douce = 0,0028 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 3,73 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,00028 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,75 (mg/kg/Sédiment)

Sol = 0,705 (mg/kg Sol)

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Pas de suivi spécifique prévu

Ménages privés (= public général = consommateurs):

Aucune vérifications spécifiques prévues

Mesures de protection individuelle:



a) Protection des yeux / du visage

Employer les regards emergency à la norme EN-166

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique qui permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter le contact avec cette substance de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.

Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.

Contact complet

Matériel : le caoutchouc nitrile

épaisseur minimale : 0,11 mm

temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Éviter le contact direct avec la peau

Utiliser les vêtements de préférence non-statiques de coton

**c) Protection respiratoire**

Employer dans suffisamment bien aéré ambiant, ne pas inhaler le produit.

**d) Risques thermiques**

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

dipentène:

Ne pas laisser ce produit chimique contaminants de l'environnement.

**RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	aérosol	
Couleur	liquide incolore sous pression	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	nas pertinent	
Point de fusion/point de congélation	< -100 °C (liquid gas)	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> -42 °C (liquid gas)	
Point d'éclair	< -80 °C (liquid gas)	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	inflammable	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	9,5% vol / 1,8% vol	
Pression de vapeur	3,2 bar	
Densité de vapeur	> 2 (liquid gas)	
Densité relative	0,65 kg/l	
Solubilité	nas pertinent	
Solubilité dans l'eau	non déterminé	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé	
Température d'auto-inflammabilité	> 400 °C	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	non déterminé	
Propriétés explosives	Peut éclater sous l'effet de la chaleur.	
Propriétés comburantes	non-oxydants	
Volume de récipient	335 ml	
Volume du produit	250 ml	
Pression à 20°C	3.2 bar	
Pression de déformation	16.5 bar	
Pression d'éclatement du réservoir	18 bar	
Point d'éclair de la phase liquide	< 21 °C	
Inflammabilité de propulseur	< 0 °C	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
-----------------------------------	--------	--------------------------

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 94,09 %

## RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le chauffage du produit, pourrait éclater.

Éviter le contact avec les substances brûlantes. Le produit peut être enflammé. chaleur, les flammes nues, des étincelles ou des surfaces chaudes.

Le produit d'aérosol est stable pendant une période avancée de 36 mois et en conditions normales du stockage ne peut pas se produire des réactions dangereuses parce que le récipient est jugé presque hermétique.

Afin d'éviter que le métal du récipient peut être détérioré, prise lointaine des produits à la réaction acide ou de base. Attention à la chaleur dans les températures avancées à 50°C peut causer une augmentation de la pression à l'intérieur de du récipient et peut arriver à la déformation de la bouteille jusqu'à l'explosion.

### 10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, peroxydes organiques, peroxydes organiques de l'eau.

Il peut s'enflammer pour entrer en contact avec des acides minéraux oxydants, les nitrures organiques, les peroxydes et le peroxydes de l'eau, agents oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

## RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 66.351,0 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: éthanol: DL50 Orale-rat-7.060 mg/kg

Remarques : Poumons, Thorax ou la Respiration : autres changements.

CL50 Inhalation-rat-10:0-20000 ppm

salicylate de benzyle: DL50 orale de rat = 2227 mg / kg de poids corporel

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one: DOSE toxique 1-DL50 > 5000 mg/kg (rat oral)

DOSE toxique 2-DL50 > 5000 mg/kg (skn-rbt)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Rats (10 par dose, le sexe et souche non déclarés) ont été administrée

4-tert-butylcyclohexyl acétate par gavage à 5000 mg/kg-bw. Aucune information sur la mortalité a été signalée

Lapins (4, sexe et souche non déclarés) ont été l'acétate 4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à 5000 mg/kg-bw. Un lapin est mort.

Hexyl cinnam-aldehyd: Orale (rat) LD50: 2450 mg/kg

dipentène: DL50 Orale-rat-4.400 mg/kg

Remarques : Comportementale : changement dans l'activité motrice (test spécifique). Trouble respiratoire, peau et phanères :

Autres : cheveux. Inhalation : Irritant pour les voies respiratoires.

DL50 Par voie cutanée-lapin-> 5,000 mg/kg

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: éthanol: Peau-lapin

Résultat : Irritant pour la peau. -12:0 am

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Lapins (espèces, le sexe et nombre non précisé) ont été l'acétate

4-tert-butylcyclohexyl administré par voie cutanée à des oreilles et le dos. Observations des backs incluait un

érythème très léger après 1 et 5 min, grave érythème et œdème léger à 15 min et grave érythème et œdème à 20

heures. Le huitième jour, légère rougeur et mise à l'échelle graves ont été observés. Observations des oreilles incluent

grave érythème et œdème avec formation de cloques après 20 heures. Nécrose sévère a été enregistrée le jour 8.

(Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41) 4-tert-Butylcyclohexyl acétate était irritant pour la peau de lapin

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one: Humaine

Résultat : Irritation de la peau

Méthode : L'OCDE 439

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

éthanol: Yeux-lapin

Résultat : Œil légère irritation-12:0 am

(Test de Draize)

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Inculquer des lapins albinos (3/sexe dose non précisé) portion de 0,1 mL de solution de 0,625 % (véhicule non déclaré) dans le œil droit de chaque lapin avec aucun autre traitement tandis que le

œil gauche sert de contrôle. Scores ont été enregistrées selon l'échelle de Draize. Légère irritation modérée avec

conjonctival chémose et décharge ont été observées dans tous les trois lapins (score moyen pour rougeur et 1,9 pour 1

chémose). Tous les yeux autorisé par jour 4. (Bhatia, S.P., et al., Food and Chemical Toxicology 46 (2008) S36-S41)

acétate de 4-tert-Butylcyclohexyl a causé une irritation des yeux de lapin.

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one: Résultat : Aucune irritation oculaire

Méthode : QSAR

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Le produit, si porté pour entrer en contact avec la peau, peut provoquer la sensibilisation cutanée.

coumarine: Test : Sésitization par inhalation : Inhalation espèces : Rat = 293 mg/kg

Test : Sésitization par inhalation : Inhalation espèces : souris = 196 mg/kg

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one: Souris LLNA

Résultat : Provoque une sensibilisation.

Méthode : L'OCDE 429

(e) mutagénicité sur cellules germinales: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Salmonella typhimurium souches TA98, TA100, TA1535, TA1537 et Ta 1538 ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à 8 à 5000 g/plaque lors d'un

essai de mutation réverse sur bactéries en présence et en absence d'activation métabolique. Les contrôles positifs et négatifs ont été utilisés, mais leur réponse n'a été fournie. Une cytotoxicité a été observée à et au-dessus de 200

g/plaque.

4-tert-Butylcyclohexyl acétate n'était pas mutagène dans cet essai.

(f) cancérogénicité: dipentène: Cancérogénicité-rat-Oral

Tumorigènes : Cancérogène par critères RTECS. Rein, uretère, la vessie, des tumeurs rénales. Effets tumorigènes :

Tumeurs du testicule.

Cancérogénicité-souris-Oral

: Agent tumorigène équivoque Tumorigenic d'après les critères RTECS. Gastro-intestinal : tumeurs.

Ce produit est ou contient un composant qui n'est pas être classé quant à sa cancérogénicité basée sur sa classification CIRC, ACGIH, NTP ou EPA.

CIRC : Groupe 3-3: inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (D-limonène)

(g) toxicité pour la reproduction: éthanol: Reproducteur toxicité-homme-femme-Oral

Effets sur le nouveau-né : score d'Apgar (homme seulement). Effets sur le nouveau-né : autres mesures ou effets néonataux.

Effets sur le nouveau-né : dépendance de la drogue.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: acétate de 4-tert-butylcyclohexyle: Dans une toxicité pour le développement mis à jour le dépistage (OCED TG 421), Crl: CD rates gravides (SD) ont été administrée acétate de 4-tert-butylcyclohexyl (un mélange de 71 % 28 % trans et cis) dans de l'huile de maïs par gavage à 0, 40, 160 ou 640 mg/kg-poids corporel par jour pendant les jours de gestation 7 20. Rats ont été sectionnés à la césarienne sur 21 jours de gestation et examiné pour le nombre et la répartition des corps jaunes, de sites d'implantation et de placenta. Foetus vivants et morts et résorptions précoces et tardives ont été enregistrées. Foetus ont été examinés Sex-ratio, brutes extérieures et aux modifications des altérations squelettiques et des tissus mous. Il n'y a aucun effet sur le poids corporel de la mère, prise de poids, poids organe ou de la consommation de nourriture. Pup viabilité, poids corporel, observations externes et un examen microscopique a montré aucune modifications importantes qui pourraient être liées à l'administration de la substance

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one: Nombre de vues: 1 fois / jour

Noel : 150 mg/kg

Méthode: OECD Test Guideline 407

Répète la dose (28 jours) Remarques : toxicité (oral)

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Butane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658

Isobutane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 570000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 570000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 658000

éthanol:

VOIES d'exposition : la substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses vapeurs et par ingestion.

RISQUE d'INHALATION : Une contamination nocive de l'air sera atteint très lentement en raison de l'évaporation de la substance à 20 ° C.

Effets d'une exposition à court terme : la substance est irritante pour les yeux. L'inhalation de vapeur élevée peut concentrer cause une irritation des yeux et des voies respiratoires. La substance peut provoquer des effets sur le système nerveux central des effets d'expositions répétées ou à long terme : le liquide dégraissage les caractéristiques de la peau. La substance peut avoir un effet sur les voies respiratoires hautes du système nerveux central, causant l'irritation, de maux de tête, de fatigue et de manque de concentration. Voir les Notes.

DANGERS/symptômes aigus INHALATION contre la toux. Maux de tête. Fatigue. Somnolence.

MIGNON MIGNON.

Rougeur de le œil. Douleur. Brûlant.

AVALÉ la sensation de brûlure. Maux de tête. Confusion. Vertige. État d'inconscience.

N O T et la consommation d'éthanol pendant la grossesse peuvent avoir des effets néfastes sur l'enfant à naître. Une ingestion chronique d'éthanol peut provoquer une cirrhose du foie.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 7060

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 20000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 20000

Propane:

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 410000

salicylate de benzyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2227

salicylate d'hexyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 3250

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 3250

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

coumarine:

DL50 orale aiguë chez le rat : 293mg/kg

DL50 orale aiguë chez les souris : 196mg/kg

Date de l'irritant : non déterminé

Données par inhalation : non déterminé

Données de mutagénicité : non déterminé

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 293

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 242

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

Hexyl cinnam-aldehyd:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2450

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphtyl)ethan-1-one:

Toxicité orale aiguë

LD50 rat

Dose: > 5,000 mg / kg

Méthode : Test OCDE ligne directrice 401

Remarques: IFF

Toxicité cutanée aiguë

LD50 rat

Dose: > 5,000 mg / kg

Méthode: OECD Test Guideline 402

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

dipentène:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 4400

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 5000

1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

DL 50 orale/RAT (mg/Kg): 920

DL50 voie cutanée/RAT (mg/Kg): 7940

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 920

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 7940

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

## RUBRIQUE 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Butane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

Isobutane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

éthanol:

C(E)L50 (mg/l) = 11200

Propane:

C(E)L50 (mg/l) = 7,71

salicylate de benzyle:

Poisson zèbre (*Brachydanio rerio*) CL50 sur 96 heures = 1.03 mg / L

CL50 sur 48 heures = 1,4 mg / l

C(E)L50 (mg/l) = 1,03

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane:

21 jours *Daphnia magna* CSEO 111 g/L NOEC 21 jours Bluegill sunfish (*Lepomis macrochirus*) 68 g/L CSEO 35 jours vie

stade précoce test tête-de-boule (*Pimephales promelas*) 68 g/L CSEO 72 h algues (*Pseudokirchneriella subcapitata*)

201 g/L 8 semaines CSEO ver de terre (*Eisenia fetida*) 45 g/kg de sol DM 4 semaines CSEO collemboles (*Folsomia candida*) 45 g/kg de sol DM

C(E)L50 (mg/l) = 0,282

1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

Point de terminaison : Espèce CL50 : *Lepomis macrochirus* (poisson-sel Bluegill) = 1,30 mg/l-h Durée : 96-Note::

méthode : l'OCDE 203 TG

Point de terminaison : EC50-espèces : *Daphnia magna* (puce d'eau) = 1,38 mg/l-h Durée : 48-Commentaires:: méthode d'essai statique: OECD TG 202

Point de terminaison : EC50 *Desmodesmus subspicatus*-espèces (algues vertes) = 2,60 mg/l-h Durée : 72 -

Remarque:: méthode d'essai statique: OCDE TG201

C(E)L50 (mg/l) = 1,3

coumarine:

Toxicité pour les poissons CL50-*Poecilia reticulata* (guppy)-56 mg/l-96 h

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CL50-*Daphnia magna* (daphnie)-13,50 mg/l-48 h

C(E)L50 (mg/l) = 13,5

acétate de 4-tert-butylcyclohexyle:

Ide doré (*Leuciscus idus*) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de 0, 10, 13, 16 et 20 mg/L dans des conditions statiques pendant 48 heures. Marlowet EF a été utilisé comme agent solubilisant. La mortalité a été de 0, 10, 100 et 80 % à 10, 13, 16 et 20 mg/L.

48-h CL50 = 14 mg/L

Puces d'eau (*Daphnia magna*) ont été exposées à l'acétate de 4-tert-butylcyclohexyl à des concentrations nominales de

2.8 à 28,4 mg/L (concentrations mesurées, 2.4 à 28,4 mg/L) dans des conditions statiques pendant 48 heures.  
CE50-48 h = 23,4 mg/L  
C(E)L50 (mg/l) = 14

3-méthyl-4-(2,6,6-triméthylcyclohex-2-ényl)but-3-ène-2-one:

La truite arc-en-ciel (durée moyenne, 5,8 cm), acclimatée pendant 12 jours, ont été exposés à une série de test 5 concentrations de 0, 7,8, 10,9, 15,3, 21,4 ou 30 mg/L dispersées dans le Polysorbate 80 (10 mg/L) pour 96 heures à 17,1 (C). Poissons témoins ont été exposés au Polysorbate 80 (10 mg/L). Poissons ont été observés deux fois par jour pour la mortalité et des symptômes. valeurs de pH et de température de l'eau ont été suivis après l'addition de substances à intervalles de 24 heures. Oxygène dissous a été mesurée au début de l'expérience et à 96 heures.  
CL50 = 10,9 mg/L  
Daphnia magna 48 h-LC50 = 0,597 mg/L  
CE50 72 h = 7,47 mg/L, basé sur le taux de croissance moyen de spécific ;  
C(E)L50 (mg/l) = 0,597

Hexyl cinnam-aldehyd:

Toxicité pour les poissons d'eau douce: CL50 aiguë > 1-10 mg / L  
Invertébrés d'eau douce Toxicité: CE aiguë <1 mg / L  
Toxicité algale: CE aiguë <1 mg / L.  
C(E)L50 (mg/l) = 0,99

1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetraméthyl-2-naphthyl)ethan-1-one:

Toxicité pour les poissons :  
test semi-statique CL50  
Espèce : Lepomis macrochirus (crapet arlequin)  
Dose : 1,3 mg/l  
Temps d'exposition : 96 h  
Méthode: OECD Test Guideline 203

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques. :

test semi-statique CE50  
Espèce : Daphnia magna (daphnie)  
Par portion : 1,38 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode: OECD Test Guideline 202  
IFF

Toxicité pour les algues :

statique testEC50  
Espèce : Desmodesmus subspicatus (algues vertes)  
Dose : 2,6 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode: OECD Test Guideline 201

Toxicité pour les bactéries :

essai statique CSEO  
Espèce :  
Dose : > 100 mg / l  
Temps d'exposition : 42 h  
Méthode : L'OCDE 301 F  
C(E)L50 (mg/l) = 1,3  
NOEC (mg/l) = 100

dipentène:

Toxicité pour les poissons CL50-Pimephales promelas (vairon)-0.702 mg/l-96,0 (h)

Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques EC50 Daphnia pulex-(Water flea)-69,6 mg/l-48 h  
C(E)L50 (mg/l) = 0,702

1-(5,6,7,8-tétrahydro-3,5,5,6,8,8-hexaméthyl-2-naphtyl)éthane-1-one:

Boule Pimephales promelas CL50 = 0100 Marine marine 48 h, de copépodes, environnement « mortalité de tissu

hépatopancréatique CL50 = 0,71

C(E)L50 (mg/l) = 0,1 10

10

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucunes données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

coumarine:

Bioaccumulation Leuciscus idus melanotus-3 d-46 ; CG/l

Facteur de bioconcentration (FBC) :< 10

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

## RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le résiduel doit être débarassent à l'égard des normes imposées livrant les récipients vides à une société autorisée et équipé afin de manipuler en sécurité les récipients pressurisés contenant les liquides résiduels et les gaz inflammables. Le récipient vide chauffé à la température plus de 70°C peut éclater

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aix dispositions locales et nationales en vigueur.

## **RUBRIQUE14. Informations relatives au transport**

### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1950

ADR exemption parce que en conformité avec les caractéristiques suivantes:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/IMDG: AEROSOL infiammabili

ADR/RID/IMDG: AÉROSOLS inflammables

ICAO-IATA: AEROSOL flammable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 2

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : Quantités limitées

ADR: Code de restriction dans tunnel : D

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-D, S-U

### **14.4. Groupe d'emballage**

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: --

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucunes données disponibles.

### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

On ne prévoit pas de transport en vrac

## **RUBRIQUE15. Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

catégorie Seveso:

P3a - AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP3 - Inflammable

HP14 - Écotoxique

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

## **RUBRIQUE16. Autres informations**

### **16.1. Autres informations**

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.1. Identificateur de produit, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 3.2 Mélanges, 4.1. Description des premiers secours, 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires, 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités, 8.1. Paramètres de contrôle, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 14.5. Dangers pour l'environnement, 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Description du mentions de danger exposé au point 3

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H373 = Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

\* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.